

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 53/SG/CG pris en Conseil de Gouvernement Le Budget de l'Office des Postes et Télécommunications du Territoire Français des Afars et des Issas. pour l'exercice 1968 .

n° 53/SG/CG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
17 janvier 1968

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1968

Date du numéro
10 février 1968

TEXTE INTÉGRAL

est arrêté en recettes et en dépenses aux montants bruts ci-apres : — fonctionnement : deux cent quarante-cinq millions cinquante-cing mille francs de Djibouti (245.055.000 FD) ; — opérations en capital: quarante-six millions cent cinquante mille francs de Djibouti (46.150.000 FD).